

**DÉCISION N° 2018-171J**

**Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – novembre 2018.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'établissement,  
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,  
Vu la décision n°2017-145-H en date du 4 juillet 2017 nommant M. Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

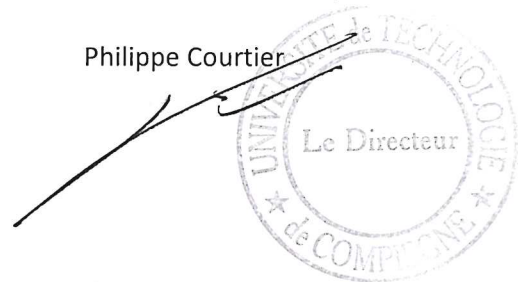
**DÉCIDE**

**Article unique :**

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 21 au 23 novembre 2018 à M. Olivier Gapenne.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Service des  
affaires générales et juridiques  
Aurélie Germonprez  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ [aurelie.germonprez@utc.fr](mailto:aurelie.germonprez@utc.fr)

**Université de  
Technologie  
de Compiègne**

CS 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

original : service des affaires générales et juridiques  
copies : présidence  
rectorat

diffusion : Générale  
rubrique « actes réglementaires »